



Deblocage des fonds prêt immobilier

Par johnjohnjo

bonjour,
je me permets de vous contacter pour connaître les droits de ma banque vis à vis de mon prêt immo pour une construction.

je fais construire actuellement, (avec des artisans)

j'ai un crédit immobilier qui a été accepté , le montage financier c'est fait sur des devis d'artisans (terrassement, charpente , elec , plomberie , placo etc)

je précise que pour le montage financier j'ai fait suivre des devis a ma banque qui n'était pas signé et certain n'avais même pas de tva qui apparaissait) bref le crédit et passé.

problème depuis le début de travaux le déblocage des fonds traîne en longueur.

ma banquière refuse les factures en duplicata , sachant qu'aujourd'hui tout est dématérialisé toutes les factures par mail affiche la mention, du coup je perd un temps fou a demander au comptable de chaque artisans de me refaire les factures et je doit allez les chercher en version papiers pour que la nomenclature " duplicata " n'apparaissent pas.

ma banque a t'elle le droit de refusé ces dernières? sachant qu'elles sont déjà payées par virement et qu'il y a une trace sur notre compte?

autres soucis certains artisans qui mon servit pour le montage financier ne sont plus en activité ou ont un délais trop long vis a vis de leur planning du coup je change la banque ne veut pas, a t'elle le droit? (exemple dans le montage de mon dossier il on soit disant vérifier les société (pour justifier leurs frais d'étude du contrat)sauf que mon plaquiste avait fermé sa société avant l'acceptation de mon prêt) je ne comprend pas comment il on pu valider une société fermée. maintenant je veux changer et ma banquière traîne en longueur.

dernière questions ma banquière a appelé certains artisans pour vérifier la validité des factures et leur demandé si j'étais bien client. (factures aussi payées par virement et chèques , donc apparaissant sur mon compte)

ma banquière a t'elle le droit de contacter des fournisseurs ou artisan car cela me décrédibilise vis a vis d'eux .

sachant que j'avance l'argent sur mon épargne en attendant que cette dernière veuille bien débloquent les sous .

idem une fois les fonds disponible sur mon compte , (exemple bizarrement elle ma débloquent une facture acompte électricité) mais ayant d'autre facture plus urgentes j 'ai payé d'autres artisans avec , en gros j'ai jonglé avec le déblocage d'une petite somme pour payer au plus urgent .

merci de votre retour ,
désolé pour les fautes d'orthographe.

Par ESP

Bonjour

La banque a le droit de vérifier la réalité des factures (originales) et des travaux.

Par johnjohnjo

merci de votre retour.